SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 9 OCTOBRE 2014

2014-35 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU TRESORIER DU SYDELA

L'an deux mille quatorze, le jeudi 9 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 26 septembre 2014, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléant présent avec voix délibérative :
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Suppléante présente sans voix délibérative :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Titulaires absents :
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Affichage le 10 octobre 2014

2014-35 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU TRESORIER DU SYDELA

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées,

Mme Mireille DURASSIER remplace depuis le 1er octobre 2014 M. Philippe ROLAIN comme trésorier du SYDELA.

Il appartient au comité de se prononcer sur l'indemnité de conseil qui lui sera allouée.

M. Philippe ROLAIN, en poste depuis le 21 mai 2012 bénéficiait jusqu'à présent d'un taux d'indemnité annuelle au titre de ses missions de conseil de 100% du maximum autorisé.

Le comité décide :

- D'attribuer à Mme Mireille DURASSIER un taux d'indemnité annuelle au titre des missions de conseil à hauteur de 100% du maximum autorisé.

Abstention : 1
Votes favorables : 18
Votes défavorables : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Bernard CLOUET